**ÉTABLISSEMENT PLACÉ SOUS VIDÉOSURVEILLANCE**

****

**Pour la sécurité des personnes et des biens,**

**le cabinet du Dr.**

**est placé sous vidéosurveillance.**

Les images sont conservées pendant un mois et peuvent être visionnées, en cas d’incident, par le personnel habilité du cabinet et par les forces de l’ordre.

Pour exercer vos droits « Informatique et Libertés », notamment votre droit d’accès aux images qui vous concernent, ou pour toute information sur ce dispositif, vous pouvez vous adresser

au Dr. Tél. :

Pour tout renseignement ou réclamation vous pouvez vous adresser à la CNIL : <https://www.cnil.fr>

